



Téléfax: +41 (0)22 917 90 08
Téléphone: +41 (0)22 917 97 53
E-mail: hrcspecialprocedures@ohchr.org
Website: www.ohchr.org

Palais des Nations
CH-1211 Genève 10

Sujet : Candidature pour le poste vacant de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, institutions nationales, organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme, et a l'honneur de les informer que, M. Mohamed Chande Othman, expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan, a présenté sa démission à la Présidente du Conseil le 19 décembre 2011, tout en exprimant sa disponibilité à exercer son mandat jusqu'à la nomination de son successeur. M. Othman a été nommé par le Conseil lors de sa douzième session en septembre 2009. Ce mandat a ensuite été renouvelé par le Conseil pour une période d'un an, lors de sa quinzième session en septembre 2010 ainsi que sa dix-huitième session en septembre 2011. Par conséquent, le poste de titulaire de mandat pour le reste du terme est à pourvoir par le Conseil lors de sa dix-neuvième session (27 février – 23 mars 2012).

Une note d'information mise à jour concernant la sélection et la nomination des titulaires de mandat, l'application en ligne ainsi qu'un nouveau formulaire d'application sont disponibles sur le site suivant : <http://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/special/nominations.htm>. Les résolutions relatives à ce mandat sont disponibles sur le site : <http://www2.ohchr.org/english/countries/sd/mandate/index.htm>,

Le groupe consultatif est tenu, conformément au paragraphe 47 de la résolution 5/1 du Conseil, de proposer au Président du Conseil une liste de candidats un mois avant le début de la dix-neuvième session. De ce fait, les candidatures individuelles, y compris celles désignées par des entités, devront être soumises, au plus tard, **le lundi 23 janvier 2012 (minuit, GTM)** par le biais du nouveau système d'application en ligne tel qu'indiqué ci-dessus. En cas des problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté soit par courrier électronique (hrcspecialprocedures@ohchr.org) soit par fax (+ 44 22 917 9011).

Le Secrétariat souhaite attirer l'attention sur le paragraphe 42 de l'annexe de la résolution 5/1 du Conseil qui précise que les entités ci-après pourront présenter une candidature aux fonctions de titulaire de mandat au titre des procédures spéciales : a) les gouvernements, b) les groupes régionaux constitués au sein du système des droits de l'homme de l'ONU, c) les organisations internationales ou leurs bureaux, d) les organisations non gouvernementales, e) les autres organes de protection des droits de l'homme, et f) les candidats eux-mêmes, à titre individuel. Conformément au paragraphe 22 a) de l'annexe de la résolution du Conseil 16/21, adoptée le 25 mars 2011, les institutions nationales des droits de l'homme, satisfaisant aux Principes de Paris, peuvent également désigner des candidats.

Le Secrétariat souhaite également attirer l'attention sur le paragraphe 22 b) de l'annexe de la résolution 16/21 du Conseil qui indique que les candidats se présentant de manière individuelle et les candidats nommés par les entités précédemment citées doivent déposer une demande spécifique pour chaque mandat, accompagnée de leurs renseignements personnels et aussi d'une lettre de motivation de six cent mots, au maximum. Conformément à la nouvelle procédure, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme établit une liste publique des candidatures pour chaque mandat vacant.

Les documents de référence concernant la procédure de sélection et de nomination (la résolution 5/1, la décision 6/102, et la résolution 16/21 du Conseil) ainsi que ceux relatifs aux mandats spécifiques à pourvoir, (les résolutions 6/36, 15/7, 18/6 et 18/7 du Conseil) sont disponibles en ligne sur la page web du Conseil à l'adresse suivante: <http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/>

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler à toutes les Missions Permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, institutions nationales des droits de l'homme, organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

Genève, le 22 décembre 2011

